

# AGIR SUR LE MAINTIEN EN EMPLOI

Bilan 2019 et ambitions 2020  
de la prévention de la désinsertion professionnelle  
en Bourgogne-Franche-Comté



# SOMMAIRE

3

Edito

6

Les temps forts  
de l'année 2019

12

« Sur le terrain, protéger chacun »,  
l'expertise du Service social

19

« Agir ensemble »  
avec nos partenaires  
régionaux et locaux

24

Ambitions 2020

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Bourgogne-  
Franche-Comté  
[www.carsat-bfc.fr](http://www.carsat-bfc.fr)

4

Cartographie  
du Service social

8

« Passer du volume à l'intensité »,  
la nouvelle donne  
pour le Service social

15

« Agir ensemble », en région,  
du sein de l'Assurance Maladie

22

Cap sur la PDP  
en chiffres

Bilan 2019 et ambitions 2020  
de la PDP en Bourgogne-  
Franche-Comté

Date de parution :  
Juillet 2020

Rédaction :

Murielle ESPOSITO (en photo ci-contre),  
chargée de mission PDP  
Tél. 03 80 33 13 68  
Port. 06 85 16 60 06  
[murielle.esposito@carsat-bfc.fr](mailto:murielle.esposito@carsat-bfc.fr)

Mise en page :

Service marketing-communication

Directeur de publication :

Francis LEBELLE,  
directeur de la Carsat  
Bourgogne-Franche-Comté



# EDITO

« **Agir ensemble, protéger chacun** » est un engagement fort de l'Assurance Maladie. Il résume parfaitement les axes de travail qui structurent la politique de la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) en 2019 :

- « **Agir ensemble** », au sein de l'Assurance Maladie d'abord en coordonnant nos temps d'actions et nos missions afin de détecter le plus tôt possible les personnes à risques de désinsertion et de mieux sécuriser leurs parcours. Direction des risques professionnels, Caisses primaires, Service médical et Service social : chaque composante de l'Assurance Maladie a un rôle à jouer en lien avec les autres.

- « **Agir ensemble** » avec nos partenaires du monde économique, social, médical afin d'offrir aux assurés un parcours plus lisible, plus cohérent comme nous y invitent les recommandations de la Haute autorité de santé parues en février 2019. La Carsat a renforcé ses liens avec tous ceux qui concourent à sécuriser les parcours des assurés : médecins traitants, services de santé au travail, partenaires du monde du handicap comme le PRITH, l'Agefiph, Cap Emploi et bien sûr les employeurs.

- « **Protéger chacun** » afin d'éviter les ruptures, l'aggravation des situations en proposant une prise en charge graduée selon les critères de fragilité. Maintien dans le poste d'origine, ou dans un autre poste dans l'entreprise, reconversion professionnelle avec une formation. Notre Service social accompagne les assurés dans leur parcours de maintien en emploi en les aidant à développer leur pouvoir d'agir et en contractualisant les étapes du parcours dans une feuille de route.

Consciente des enjeux de santé au travail et de santé publique liés à la prévention de la désinsertion professionnelle, **la Carsat a conduit cette évolution avec méthode et volonté**. Méthode qui repose sur une analyse de l'existant dans tous les Services sociaux et un diagnostic des marges de progrès auprès des partenaires afin de mieux structurer nos actions. Volonté d'imprimer une impulsion continue, tout au long de l'année 2019, avec des formations, des rencontres, des actions innovantes comme le film « Accompagner aujourd'hui pour assurer demain ».

Ce bilan 2019 reflète donc l'ensemble de nos actions pour être aux rendez-vous face à ces enjeux et dresse les ambitions 2020 sur un tel sujet d'inclusion.

Francis LEBELLE,  
Directeur de la Carsat Bourgogne-Franche-Comté  
Pilote régional de la cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle



# CARTOGRAPHIE DU SERVICE SOCIAL

hébergé au sein des CPAM locales

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Bourgogne-  
Franche-Comté

1 et 3 rue du Moulin  
89024 AUXERRE

**Responsable Départementale**  
**Anne FILLOD-MAMECIER**  
Tél : 03 86 47 38 31  
[servicesocial.auxerre@carsat-bfc.fr](mailto:servicesocial.auxerre@carsat-bfc.fr)

50 rue Paul Vaillant Couturier  
BP 50071 - 58020 NEVERS

**Responsable Départementale**  
**Mariya LAPERCHE**  
Tél : 03 86 21 77 93  
[servicesocial.nevers@carsat-bfc.fr](mailto:servicesocial.nevers@carsat-bfc.fr)

4 avenue de Verdun  
71200 LE CREUSOT

**Responsable Départementale**  
**Marie-Pierre BONNET**  
Tél : 03 85 68 44 80  
[servicesocial.lecreusot@carsat-bfc.fr](mailto:servicesocial.lecreusot@carsat-bfc.fr)

24 rue Moulin  
71100 CHALON-SUR-SAÔNE

113 rue de Paris  
71022 MÂCON Cedex 9  
Tél. : 03 85 21 13 68  
[servicesocial.macon@carsat-bfc.fr](mailto:servicesocial.macon@carsat-bfc.fr)

1D boulevard de Champagne  
CS 34548 - 21000 DIJON Cedex

**Responsable Départementale**  
**Estelle SUREAU**  
Tél : 03 80 76 80 01  
[servicesocial.dijon@carsat-bfc.fr](mailto:servicesocial.dijon@carsat-bfc.fr)

9 boulevard des Alliés  
BP 10321 - 70006 VESOUL Cedex

**Responsable Départementale**  
**Marie-Claire BOILLOT**  
Tél : 03 84 78 56 30  
[servicesocial.vesoul@carsat-bfc.fr](mailto:servicesocial.vesoul@carsat-bfc.fr)

12 rue Strolz  
90020 BELFORT Cedex

**Responsable Départementale**  
**Séverine ZELLER**  
Tél : 03 84 19 34 84  
[servicesocial.nfc@carsat-bfc.fr](mailto:servicesocial.nfc@carsat-bfc.fr)

2 rue Denis Papin  
25036 BESANÇON Cedex

**Responsable Départemental**  
**Simon NAIMI**  
Tél : 03 81 87 45 45  
[servicesocial.bhd@carsat-bfc.fr](mailto:servicesocial.bhd@carsat-bfc.fr)

8 rue des Lilas  
39031 LONS-LE-SAUNIER

**Responsable Départementale**  
**Florence BRAGARD**  
Tél : 03 84 35 24 53  
[servicesocial.lons@carsat-bfc.fr](mailto:servicesocial.lons@carsat-bfc.fr)

**Responsable Régionale**  
**Catherine BOUGRO**  
[dijonsecretariatdapf@carsat-bfc.fr](mailto:dijonsecretariatdapf@carsat-bfc.fr)

# LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2019

septembre



## Tournage du film

« **Accompagner aujourd'hui pour assurer demain** » : Service social, Direction régionale du Service médical, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, médecin traitant, assurée, retraité, partenaires, tous ont joué le jeu pour tourner ce film consacré au parcours d'Aurélie, une aide à domicile en arrêt de travail suite à une pathologie de l'épaule.

Lien : <https://vimeo.com/365533314>

17 octobre



## Matinale du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) à Dijon

- 120 participants
- 3 conférences de l'Assurance Maladie
- 1 stand commun

Lien : <https://youtu.be/aIXlib5hwvc>



## Duoday

- 14 duos formés à la Carsat
- 1 journée d'échanges et d'information avec 100% des duos satisfaits !

16 mai

21 novembre



La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Côte-d'Or a organisé un Webinaire à destination des médecins du département : « Mon patient est en arrêt de travail de longue durée : quelles solutions ? Quels dispositifs d'accompagnement sont possibles ? »

Lien : <https://youtu.be/mEfH4THOQCQ>



## Matinale « Santé et maintien en emploi » à Vesoul co-organisée avec l'Agefiph

- 70 participants
- 97 % de satisfaction pour les sujets traités
- Tous les acteurs de la PDP représentés

28 novembre

## après un long arrêt

Une « augmentation maîtrisée » des arrêts de travail en Saône-et-Loire



Conférence de presse commune organisée à Mâcon avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Service médical et le Service social en Saône-et-Loire

# « PASSER DU VOLUME À L'INTENSITÉ », LA NOUVELLE DONNE POUR LE SERVICE SOCIAL

« Passer du volume à l'intensité » de l'accompagnement, c'est renforcer le cœur de métier du Service social et valoriser son expertise en santé ainsi que sa place de fil rouge entre les partenaires. Ce rôle de fil rouge est primordial pour garantir la sécurisation des parcours des assurés fragilisés.

Pour accompagner le Service social dans ce changement de paradigme, la Carsat a rédigé un cahier des charges puis déployé une formation en intra « Méthodologie d'accompagnement social en prévention de la désinsertion professionnelle ». A terme en 2022, toutes les équipes seront formées à cette méthodologie par Monsieur Paray, sociologue et le Docteur Jabès, médecin du travail.

## PERSPECTIVES 2020 :

Fruit des rencontres avec les équipes et d'un travail d'analyse des pratiques collectives et individuelles en PDP, le plan d'actions « Accompagner aujourd'hui pour assurer demain » a été présenté aux équipes afin d'être mis en œuvre à partir de janvier 2020. Il met l'accent sur les partenariats à développer, les outils et les analyses marketing à déployer. L'innovation sociale est utilisée comme levier d'amélioration de l'accompagnement.

La création d'un groupe de "référénts PDP" permet de partager l'information avec des relais dans tous les services et d'enrichir les pratiques.



## 3 QUESTIONS À CATHERINE BOUGRO, RESPONSABLE RÉGIONALE DU SERVICE SOCIAL DE LA CARSAT BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

La COG 2018-2022 invite le Service social à renouer avec son rôle d'expert et son cœur de métier. Comment le Service social de la Carsat BFC a-t-il négocié cette nouvelle approche en 2019 ?

Le Service social s'est recentré sur des offres de service sociales, lisibles et visibles. Les responsables de chaque Service social local (SSL) se sont emparés de la LR.DDO-111/2019, relative aux collaborations entre les acteurs de l'Assurance Maladie, pour engager les travaux avec nos partenaires qui sont forcément impactés par ce « retour aux sources » du Service social. Les équipes sont satisfaites de revenir au sens premier du métier et sont totalement actives dans les changements à opérer. La perspective d'avoir davantage de temps et d'espace pour accompagner les assurés les plus en difficulté correspond à une réelle aspiration des assistants de Service social (ASS).

**Avec quels outils, quelle méthode, accompagnez-vous les équipes pour réussir ce recentrage ?**

Il s'agit d'un vrai travail collectif qui est accompagné par les managers et les cadres techniques. Des groupes de travail sont et vont être activés associant les ASS et conseillers de service de l'Assurance Maladie (CSAM) pour travailler l'expertise du Service social. Le plan d'actions régional prévention de la désinsertion professionnelle (PDP), quant à lui, permet de donner de la lisibilité et de la cohérence à la montée en charge de cette activité.

**Quels sont les objectifs pour 2020 ?**

Les orientations du niveau national sont portées par les responsables départementaux, leurs équipes (ASS et CSAM) et les cadres techniques, pour que l'ensemble du réseau social régional soit reconnu comme un acteur majeur et incontournable du Maintien en Emploi des assurés confrontés à une problématique de santé. Cet objectif est au cœur de nos préoccupations sur cette année 2020.



L'OMS définit la santé comme "un état de complet bien-être physique, mental et social". Les objectifs du service répondent aux besoins des assurés confrontés à un risque de rupture avec son emploi, son métier, son avenir professionnel du fait de sa santé. En parallèle d'une démarche de soins, la remobilisation de l'assuré dans un objectif de maintien en emploi est un facteur de bien-être social.

## PAROLES DE TERRAIN : CÉCILE SANSEIGNE, ASSISTANTE SOCIALE COORDONNATRICE TECHNIQUE RÉFÉRENTE PDP À LA CARSAT BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**La nouvelle orientation du Service social donne toute sa place au diagnostic social. En tant que cadre technique référente PDP, quelle est votre approche de ce diagnostic et comment accompagnez-vous les équipes ?**

Pierre angulaire du métier d'assistant de Service social, le diagnostic social réalisé et partagé avec l'assuré contribue à évaluer, analyser, repérer ses ressources, freins, besoins et aspirations.

Cette étape doit lui permettre de faire des choix éclairés pour coconstruire un plan d'actions négocié, contractualisé par le biais de la « feuille de route ».

Dans le cadre de la PDP, le diagnostic social, réalisé avec chaque assuré, met en exergue :

- les conséquences de sa problématique de santé au niveau personnel, social, familial, financier et professionnel.
- son parcours professionnel qui comprend sa qualification, son expérience professionnelle, le poste occupé avant l'arrêt, les tâches réalisées ainsi que ses conditions de travail, les caractéristiques de l'entreprise...

Ce travail a pour vocation d'évaluer les ressources mobilisables. Il repère, également, les réseaux professionnels ainsi que les dispositifs utiles à mettre en œuvre pour le projet de la personne.

**Cette approche globale, à « 360 degrés »,** nécessite un haut niveau d'expertise de la part des assistants de Service social. Dans la continuité du plan d'action régional PDP, il me semble important de développer, dans chaque équipe, le partage d'expériences et de connaissances. Le déploiement de réunions techniques « échanges de pratiques » est un excellent moyen pour développer un socle commun de compétences et favoriser la dynamique d'équipe.



**LA FORCE DU PARTAGE AVEC LES PAIRS  
ET LA DENSITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL  
POUR REMOBILISER LES ASSURÉS DANS LA DURÉE**



# « SUR LE TERRAIN, PROTÉGER CHACUN », L'EXPERTISE DU SERVICE SOCIAL

Le Service social de la Carsat a accompagné 8 824 assurés en accompagnement individuel et 1 573 assurés ont participé à une action collective en 2019 dans le cadre d'une démarche de maintien en emploi. A chaque fois, l'accompagnement met l'assuré au cœur des démarches en ne « faisant pas à sa place » mais au contraire en soutenant son pouvoir d'agir. Chaque accompagnement est en cela unique et mobilise des partenaires, des outils différents.

## TÉMOIGNAGE DE NELLY TONNAIRE, ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL À LA CARSAT BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (TERRITOIRE DE BELFORT)

« Sécuriser le retour à l'emploi des salariés en arrêt de travail est une mission confiée au Service social Carsat par l'Assurance Maladie. C'est dans ce cadre que j'ai accompagné Monsieur B, qui travaillait comme chauffagiste depuis 7 ans dans une TPE.

En arrêt de travail, il était pris en charge par l'association **Comète\*** au regard des difficultés à reprendre son poste. Grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs du maintien dans l'emploi de l'Assurance Maladie - CPAM, Service médical, Service social - et extra institutionnels - Comète, Service de santé au travail, employeur - Monsieur B. a bénéficié, pendant son arrêt de travail, d'un stage de mise en situation professionnelle et d'une étude ergonomique permettant d'étudier la faisabilité d'un changement de poste.

La force du collectif est aussi très importante car l'assuré se retrouve entre pairs et peut profiter de l'expérience des autres pour cheminer et retrouver des ressources.

Les deux témoignages suivants sont issus du terrain et sont le reflet de l'engagement et du professionnalisme des équipes.



A l'issue de ce stage, il a signé un **Contrat de Rééducation Professionnelle en Entreprise (CRPE)** pour se former, pendant un an, à un poste d'agent administratif.

J'ai accompagné et coordonné le parcours de Monsieur B en lien étroit avec les partenaires. Aujourd'hui, il occupe un CDI à temps plein. Pour son employeur "l'expérience est magique". Pour moi, ma mission de prévention est remplie. »

## LE CONTRAT DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE EN ENTREPRISE (CRPE)

Le CRPE permet au salarié qui ne peut plus exercer son métier du fait d'un handicap de se réadapter progressivement à son ancienne profession ou d'acquérir un nouveau métier au sein de la même entreprise ou d'une autre entreprise.

Le CRPE est un contrat qui lie le salarié, l'entreprise et l'Assurance Maladie :

- Le CRPE est un vrai contrat, assimilé à un CDD, renouvelable conclu pour une durée de 3 mois à 18 mois
- La rémunération est financée par la CPAM et l'employeur. A temps de travail égal, il n'y a pas de perte de salaire
- Le CRPE peut se cumuler avec les aides de l'Agefiph ou de l'entreprise via son accord Handicap



### Les bénéficiaires du CRPE :

- Le CRPE est destiné aux assurés en arrêt de travail, indemnisés, reconnus TH ou en voie de l'être, qui ne peuvent plus reprendre leur poste de travail (risque d'inaptitude avéré)
- Il peut être mis en place à la suite d'une reprise à temps partiel thérapeutique ou de l'attribution d'une pension d'invalidité.

### Pour aller + loin :

<https://www.ameli.fr/entreprise/vos-salaries/retour-emploi/contrat-reeducation-professionnelle>

*\*Comète France est une association qui, depuis 25 ans, déploie des stratégies en faveur de l'inclusion sociétale des personnes en situation de handicap au travail. Grâce à son réseau de plus d'une cinquantaine d'établissements de soins de suite et de réadaptation spécialisés, elle engage, dès la phase d'hospitalisation, un accompagnement permettant de construire un projet professionnel compatible avec l'état de santé. Son action vise à prévenir les risques de désinsertion professionnelle.*

## PAROLES DE TERRAIN : RETOURS SUR UNE ACTION COLLECTIVE

Le groupe, accompagné par le Service social de Saône-et-Loire, a réuni 11 assurés avec un contrat de travail issu du territoire de Mâcon et des communes environnantes. Tous étaient en arrêt de travail concernés par le cancer et arrivés en fin de soins. Ce projet, intitulé « Avant l'après », a été conduit par deux assistants de Service social avec les interventions de partenaires de l'association **Les Fées Papillons\***, soit une sophrologue, deux thérapeutes, un coach professionnel et une hypnologue. Le groupe s'est réuni durant 8 séances de 3 heures en moyenne d'octobre à décembre 2019.

**Les objectifs** définis en amont du projet étaient d'éviter la rupture liée à la fin des soins, de faciliter les échanges et l'expression des assurés afin de traiter la problématique de la prévention de la désinsertion professionnelle.

### Verbatim des participants

« Libérer la parole a été difficile lors de la première séance, mais c'est cette séance qui a permis d'avoir confiance dans le groupe et les intervenants et de poursuivre »

« Cela m'a permis d'accepter tout ce qui se passait, tout ce qui était lourd à porter. Toutes les séances m'ont fait quelque chose. »

« Ma reprise du travail ? Oui, avec l'objectif de tenir avant la retraite, je vois mieux où je vais, je me sens plus déterminée. »

« Je souhaite un nouveau projet professionnel, mais je ne veux pas me jeter dans la première formation venue. Pour l'instant, je sais ce que je ne veux pas faire, c'est déjà pas mal ! »

*\*Association Les Fées Papillons : Dans des lieux d'accueil chaleureux, l'Association Les Fées Papillons basée à Mâcon accompagne et soutient toute personne touchée par le cancer, pendant et après les traitements.*



### Verbatim des professionnels

« La fréquence des séances a imposé une bonne dynamique, a initié une reprise de confiance en eux et a permis de dévoiler leurs talents et leurs ressources afin d'aller vers un avenir plus positif. »

« Au fur et à mesure des séances, nous avons constaté des changements de postures corporelles allant vers l'ouverture, des visages de plus en plus éclairés [...] Tous reconnaissent avoir bougé dans leur positionnement. »

« A la suite de l'action et du bilan, nous sommes convaincus par la nécessité de proposer ce temps aux assurés dans leurs parcours de malades atteints du cancer. Cette action est un sas qui vient combler le vide exprimé par tous à la fin des traitements et permet d'amorcer un nouveau dynamisme pour préparer l'après. »

# « AGIR ENSEMBLE », EN RÉGION, AU SEIN DE L'ASSURANCE MALADIE

Tout au long de l'année 2019, le Comité de pilotage régional en Bourgogne-Franche-Comté a travaillé afin de fluidifier les connexions entre ses composantes et d'élaborer les projets et les collaborations de demain en matière de maintien en emploi entre :

- **Les Caisses Primaires d'Assurance Maladie** qui gèrent le risque, l'accès aux droits, indemnisent les assurés et concourent à l'information des médecins traitants par l'intermédiaire des campagnes des Délégués de l'Assurance Maladie.

- **Le Service médical, médecins, infirmières, conseillers service de l'Assurance Maladie** qui sont la porte d'entrée des assurés en risque de désinsertion et garants des bonnes pratiques en terme médical.

- **Le Service social de la Carsat** qui accompagne les assurés fragilisés à travers des rendez-vous en individuel et des actions collectives afin de lever les freins périphériques et les remobiliser dans leur maintien en emploi.

- **La Direction des risques professionnels de la Carsat** qui assure le premier niveau de réponse en terme de prévention : celui de la prévention collective dans les entreprises. Les risques professionnels font aussi le lien avec les services de santé au travail, partenaires privilégiés dans le cadre du Plan régional de Santé au Travail.

**En Bourgogne-Franche-Comté, plusieurs temps forts ont réuni l'ensemble des composantes PDP de l'Assurance Maladie :**

- pour échanger autour de l'actualité du maintien en emploi lors des deux cellules régionales PDP ;  
- pour harmoniser les pratiques lors de groupes de travail réunissant les cellules locales autour de l'essai encadré ;

- pour présenter les missions du Service social et se coordonner avec les Conseillers service de l'Assurance Maladie nouvellement embauchés à la Direction régionale du Service médical ;

- pour gagner en visibilité et en lisibilité lors de la matinale du maintien en emploi organisée par le PRITH (plan régional d'insertion des travailleurs handicapés) ;

- pour optimiser la détection précoce des assurés en identifiant mieux les champs d'intervention de chaque partenaire lors de la matinale "Santé et maintien en emploi" organisée à Vesoul par le Service social et l'Agefiph.

Tout au long de l'année, les fonds d'action sanitaire et social ont aussi joué le jeu du maintien en emploi en augmentant les parts de budgets alloués au financement d'actions de remobilisation des assurés.

# Renforcer le "trio solidaire" : médecin traitant, médecin conseil, médecin du travail

## 3 QUESTIONS AU DOCTEUR BENHAÏM, MÉDECIN CONSEIL À LA DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL (DRSM)

En 2019, l'Assurance Maladie a demandé à chaque branche concernée de converger vers une approche globale et intégrée de la Prévention de la désinsertion professionnelle. Comment la DRSM Bourgogne-Franche-Comté a traduit cette demande dans les faits ?

La nouvelle organisation du Service médical, déployée tout au long de l'année 2018, a permis en 2019 de mettre en place la stratégie qui soutient cette organisation notamment dans la gestion du risque. La désinsertion professionnelle est un des risques gérés dorénavant par des contacts plus étroits et personnalisés entre les médecins prescripteurs d'arrêts de travail et un médecin conseil référent ; ces médecins sont ainsi de plus en plus responsabilisés et sensibilisés aux conséquences socio-professionnelles de leurs prescriptions pour les patients. Le médecin traitant devient un des leviers de la PDP, en cela la stratégie est conforme avec les prescriptions ministérielles qui recommandent le renforcement du "trio solidaire" : médecin traitant, médecin conseil, médecin du travail. Les contacts avec la médecine du travail se renforcent également avec une orientation précoce vers les Services de santé au travail dès lors qu'un risque de désinsertion est détecté.

### Quels moyens avez-vous mis en œuvre ?

Un nouveau métier de la relation client a été déployé en 2019 avec le recrutement en Bourgogne-Franche-Comté de 16 Conseillers Service (CSAM) dont un des rôles est la prise en charge précoce des patients en risque de désinsertion professionnelle et leur accompagnement dans le parcours PDP en lien avec les cellules et le Service social. Les CSAM du Service médical interviennent avant le sixième mois d'arrêt de travail après orientation par les médecins conseil, les infirmières du Service médical ou les techniciennes dès lors qu'une situation potentielle de désinsertion est repérée notamment en fonction de la pathologie motivant l'arrêt.



Une des attentes des DRSM dans l'évolution des outils est l'affichage de la profession en complément de celui de la pathologie pour les signalements et l'analyse des arrêts de travail. Cet affichage améliorera la pertinence et la précocité du repérage.

### Quels sont vos objectifs pour 2020 ?

S'il n'intervient ni dans la prévention primaire ni dans la prise en charge de la désinsertion avérée, le Service médical assume pleinement son implication dans la démarche coordonnée visant au maintien dans l'emploi des assurés en arrêt de travail prolongé. L'ensemble des acteurs (médecins conseils, infirmières, techniciennes) est régulièrement sensibilisé à cette démarche et de par leur positionnement les CSAM du Service médical tendent à devenir les interlocuteurs privilégiés des partenaires « Assurance Maladie » investis dans ce domaine.

**2 325 assurés**  
ont reçu une offre de service de la part du Service social suite à un signalement du Service médical en Bourgogne-Franche-Comté en 2019

# La Direction des risques professionnels : l'enjeu de la prévention collective

## INTERVIEW DE MARINA SECHER, INGÉNIEUR CONSEIL SPÉCIALISÉE DANS LA PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE À LA CARSAT BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

La présence d'un ingénieur spécialisé permet de structurer l'offre de services de la Carsat en couvrant tous les champs de la prévention de la désinsertion professionnelle : de la prévention primaire, collective, à la prévention tertiaire.

### Quelles ont été vos actions phares en matière de prévention de la désinsertion professionnelle en 2019 ?

L'ensemble des programmes de prévention de la Direction des risques professionnels (DRP) est de nature à contribuer à la diminution des accidents du travail et maladies professionnelles. Ces actions de prévention primaire ciblent les entreprises ou secteurs d'activité à sinistralité élevée et constituent le premier stade de maintien en emploi.

Le partenariat avec les 12 Services de santé au travail de la région est aussi un levier important et se traduit notamment avec la signature de CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens). Ces CPOM incluent tous un axe PDP.

En 2019, en plus de sa participation aux cellules régionales, la DRP en collaboration avec la Direccte et la chargée de mission PDP de la Carsat, a participé à l'élaboration de la pyramide des fragilités (cf. page 25). Cet outil a été présenté lors de la matinale du Maintien en emploi organisée à Dijon et a bénéficié d'un très bon accueil.

### Quels sont vos objectifs 2020 ?

La DRP va maintenir son engagement dans les actions partenariales citées plus haut. Par ailleurs, la DRP participera à la Journée Nationale PDP organisée courant 2020 en lien avec les Services de santé au travail de Saône-et-Loire et de la Nièvre.



Un formulaire va permettre aux services sociaux qui repèrent des situations répétées de risques de désinsertion professionnelle dans la même entreprise d'alerter la Direction des risques professionnels.

Enfin, dans le cadre de l'expérimentation de la Plateforme de service médico-socio-professionnelle pour le Jura, la DRP sera attentive aux signalements et pourra intervenir en entreprise pour mettre en œuvre toute action jugée pertinente dans ce contexte.

**1 550 assurés**  
accompagnés par le Service social en prévention de la désinsertion professionnelle suite à un accident du travail

**260 assurés**  
accompagnés suite à une maladie professionnelle

# L'implication des Caisses Primaires d'Assurance Maladie dans le maintien en emploi

## INTERVIEW D'ÉVELYNE CAVALLIN, COORDINATRICE DE LA CELLULE PDP DE CÔTE-D'OR, MANAGER RÉSEAU À LA CPAM DE CÔTE-D'OR

La CPAM de Côte-d'Or est très impliquée dans la PDP. Quelles ont été ses actions phares en 2019 ?

La cellule PDP de Côte-d'Or connaît un bon fonctionnement avec la présence régulière de partenaires comme Cap Emploi et Comète qui sont des relais importants pour mettre en place des dispositifs maintien en l'emploi. Grâce à ce dynamisme, une trentaine d'essais encadrés ont été mis en place en 2019.

Le film réalisé par la Carsat\*, auquel nous avons participé, montre bien l'intérêt de ce dispositif pour l'assuré comme pour l'entreprise. La CPAM a aussi mis en place le premier webinaire\* pour les médecins traitants avec pour thème « *Mon patient est en arrêt de longue durée. Quelles solutions ? Quels dispositifs d'accompagnements ?* » Le Docteur Mouillot, médecin chef au Service médical, le Docteur Onofre, médecin du travail à l'Association interprofessionnelle de Santé au travail de Côte-d'Or, et une déléguée de l'Assurance Maladie ont expliqué les dispositifs et répondu aux questions des médecins.

\*[cf. film et webinaire en page 6]



**La Commission d'action sanitaire et sociale (Cass) de la CPAM soutient financièrement les actions de remobilisation des assurés, quelles sont les orientations pour l'année à venir ?**

En 2019, la Cass de la CPAM de Côte-d'Or a donné son accord pour soutenir financièrement 18 projets de maintien en emploi pour un montant de plus de 20 000 euros. En 2020, la Cass va poursuivre cette politique en concertation avec ses partenaires locaux de façon à faciliter la mise en place des dispositifs existants et de soutenir le maintien et le retour à l'emploi.

# « AGIR ENSEMBLE » AVEC NOS PARTENAIRES RÉGIONAUX ET LOCAUX

Tous les rapports parus ces derniers mois sont unanimes sur ce point, les parcours des assurés en matière de prévention de la désinsertion professionnelle sont ponctués par l'intervention de nombreux acteurs qu'il convient de mieux articuler afin de fluidifier et de sécuriser les étapes.

**Le paysage des partenaires a évolué** avec la fusion des Cap Emploi et des Sameth, les offres de services élargies de l'Agefiph, la mise en avant de l'expertise des Services de santé au travail... 2019 a été une année chargée en matière de partenariats au niveau régional comme au niveau local.

**Au niveau local, l'état des lieux réalisé dans tous les Services sociaux** a permis de mettre en évidence trois partenaires majeurs avec qui renforcer le partenariat :

- **Les médecins traitants** qui sont en première ligne des arrêts de travail et qui connaissent bien leurs patients et leur environnement familial ;
- **Les médecins du travail** qui ont une vision complète de l'environnement de travail, sont les experts de l'évaluation des capacités restantes et des besoins d'aménagement. Le rapport de la Haute autorité de santé (HAS) a mis en évidence l'importance de la visite précoce de pré-reprise dans la sécurisation des parcours.
- **La sphère de la prise en charge du handicap** a beaucoup évolué aussi en 2019 et à ce titre un rapprochement avec l'Agefiph a permis de mieux connaître les dispositifs pour les salariés en situation de handicap.

Dans le prolongement de ce rapprochement, le Service social a travaillé pour mieux articuler ses actions avec le réseau des **Cap Emploi** qui concourt activement à l'insertion professionnelle des assurés et permet la mise en place de mesures comme le Contrat de rééducation professionnelle en entreprise, l'essai encadré, la période mise en situation professionnelle, etc...

**Au niveau régional, la Matinale du Maintien en emploi organisée par le plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) le 17 octobre 2019** a permis de renforcer les liens avec la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte). Le médecin inspecteur régional du travail a coconstruit l'outil de segmentation des assurés en risque de PDP à partir des profils types identifiés par le Copil national PDP : **La pyramide des fragilités**. Cet outil est présenté depuis à l'ensemble des nouveaux médecins du travail embauchés afin de les sensibiliser à la détection précoce et à la sécurisation des parcours.

## L'ESSAI ENCADRÉ

En 2019, il y a eu **42 essais encadrés réalisés en Bourgogne-Franche-Comté** soit deux fois plus qu'en 2018. L'essai encadré est une mise en situation de travail pendant l'arrêt. Ce dispositif de remobilisation a été créé par l'Assurance Maladie pour faciliter et pérenniser le retour en entreprise en testant ses capacités de travail du salarié en situation.

**L'essai encadré en 3 points** (mis à jour en juin 2020) :

- sur 14 jours consécutifs ou non, pendant l'arrêt de travail. Les indemnités journalières sont maintenues et le risque AT/MP est couvert par la CPAM
- sur autorisation de l'Assurance Maladie via l'accord du médecin traitant et la cellule PDP
- avec l'accord de l'entreprise et du médecin du travail

L'entreprise n'a aucune rémunération à prévoir.

**Pour aller + loin** : <https://www.ameli.fr/entreprise/vos-salaries/retour-emploi/essai-encadre>

## INTERVIEW DE BENOÎT PRZYBYLKO, DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DE L'AGEFIPH BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

L'année 2019 a été l'occasion de renforcer notre partenariat Carsat / Agefiph. Quels bénéfices ont découlé de ce partenariat selon vous ?

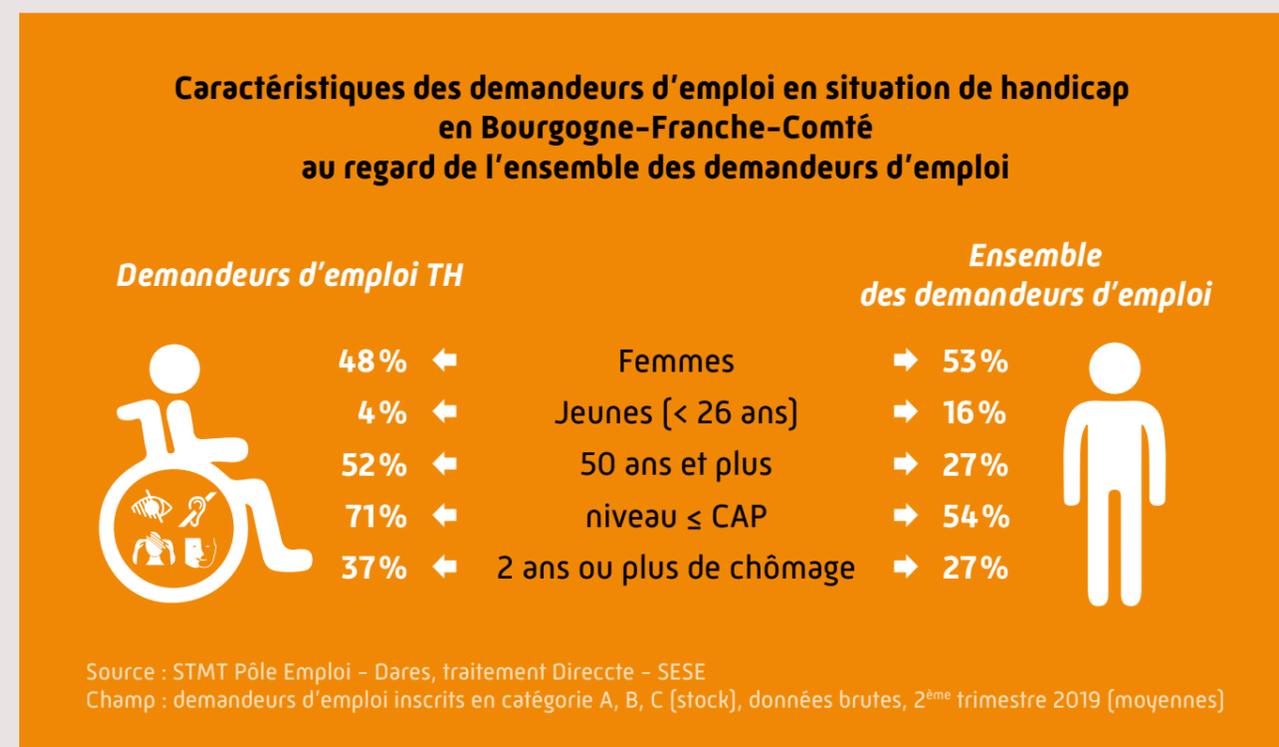
Ce partenariat entre l'Agefiph et la Carsat a contribué à l'amélioration de la prévention de la désinsertion professionnelle. Les réunions départementales organisées dans ce cadre ont ainsi participé au développement de l'information et des coopérations des acteurs du maintien avec les Services sociaux et médicaux de la Carsat.

Elles avaient pour objectif de mieux mobiliser l'ensemble des moyens existants, et de rendre plus visibles les politiques de santé au travail à l'ensemble des acteurs du maintien dans l'emploi des Personnes handicapées. Nous avons pu mettre en visibilité lors de ces rencontres l'ensemble de nos actions, dispositifs et aides mobilisables pour prévenir précocement les risques de désinsertion professionnelle.

Quelles pistes d'amélioration pour sécuriser davantage les parcours des assurés ?



Il faut promouvoir le recours à la formation des salariés pour faciliter les transitions et reconversions professionnelles en amplifiant notamment le dispositif du Compte personnel de formation Transition Pro pour les salariés en risque de désinsertion professionnelle, afin de compléter un niveau de qualification ou de réaliser une reconversion. Nous devons aussi mieux informer et accompagner les entreprises sur la prévention précoce des risques de désinsertion professionnelle. Notre partenariat avec la Carsat c'est aussi un rapprochement avec le service régional prévention pour engager un plan d'action commun auprès des entreprises de notre territoire.



## IMPULSER UN PARTENARIAT DÉPARTEMENTAL : LA DÉMARCHE DE MARIE-CLAIRE BOILLOT, RESPONSABLE DU SERVICE SOCIAL DE HAUTE-SAÔNE À LA CARSAT BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le 21 novembre 2019 a eu lieu à Vesoul, la première matinale du Maintien en emploi, organisée par le Service social de la Carsat avec le soutien de l'Agefiph. Pourquoi cette matinale ?

À la suite d'une maladie ou d'un accident, l'altération de la santé d'une personne peut avoir des répercussions sur sa capacité d'exercer son emploi. En France, un à deux millions de salariés sont menacés à court et moyen terme par un risque de désinsertion professionnelle soit 5 à 10 % des salariés. Entre 3 500 et 7 000 salariés seraient donc concernés en Haute-Saône.

Organiser une matinale du maintien en emploi, pendant la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, a permis aux acteurs du maintien en emploi de se réunir, de mieux se connaître, de renforcer leur coordination et de positionner le Service social Carsat comme acteur incontournable de la PDP.

Nous avons aussi montré aux partenaires médico-sociaux qui sont les acteurs du maintien en emploi vers qui se tourner lorsqu'ils ont détecté une personne en risque de désinsertion professionnelle.

Cette réunion a-t-elle permis de faire évoluer les pratiques dans le département ?

Les travailleurs sociaux des institutions de Haute-Saône, ont pu se rencontrer, échanger et mieux se connaître, ce qui est un atout important pour dynamiser le réseau. Le Service social Carsat a clairement été identifié comme acteur de la PDP et les orientations du public vers le service se sont affinées.

Le fait d'avoir travaillé autour d'un projet commun, a permis aux acteurs du maintien en emploi, de renforcer leur coopération, ce qui préfigure les possibilités évidentes de mise en place de la plateforme départementale PDP.



Quelles sont les pistes de développement de partenariat en Haute-Saône pour 2020 ?

L'année 2020 sera orientée vers le développement d'une coordination plus efficace avec les Services de Santé au Travail et vers la présentation des missions du Service social auprès des médecins généralistes, afin qu'ils orientent le plus précocement le public et ainsi favorisent son maintien en emploi.

# CAP SUR LA PDP EN CHIFFRES

En moyenne, un accompagnement social en prévention de la désinsertion professionnelle dure **7,6 mois**. On constate une diminution du temps d'accompagnement par rapport à 2018 (9 mois) que l'on peut rapprocher des efforts pour intervenir le plus précocement possible.

**8824** assurés  
reçus par le Service social en 2019

**5835** bénéficiaires  
en PDP avec au moins 4 entretiens

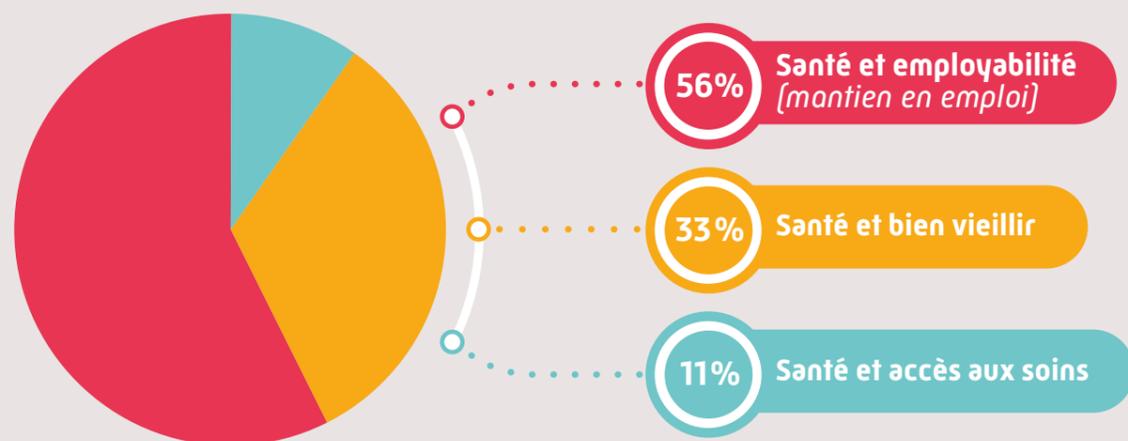
**251** ateliers  
« Santé et employabilité »

Le profil « type de l'assuré » accompagné dans l'axe santé employabilité en BFC :

- Actif ayant un emploi pour **83,5 %** des assurés
- Tranche d'âge **46-59 ans** pour **56,6 %** des assurés, suivis par la tranche d'âge **26-45 ans** pour **32,4 %** des assurés
- En couple avec des enfants pour **32,5 %** des assurés, suivis par la catégorie « en couple sans enfant » pour **22,4 %** des assurés
- La majorité de ses assurés soit **65,4 %** est en arrêt de travail suite à une maladie. Une part importante est en arrêt de travail suite à un accident du travail **17,57 %**.

L'assuré type est donc une personne fragilisée dans son emploi ET sa vie familiale à la suite d'une maladie.

## ASSURÉS SUIVIS EN COLLECTIF



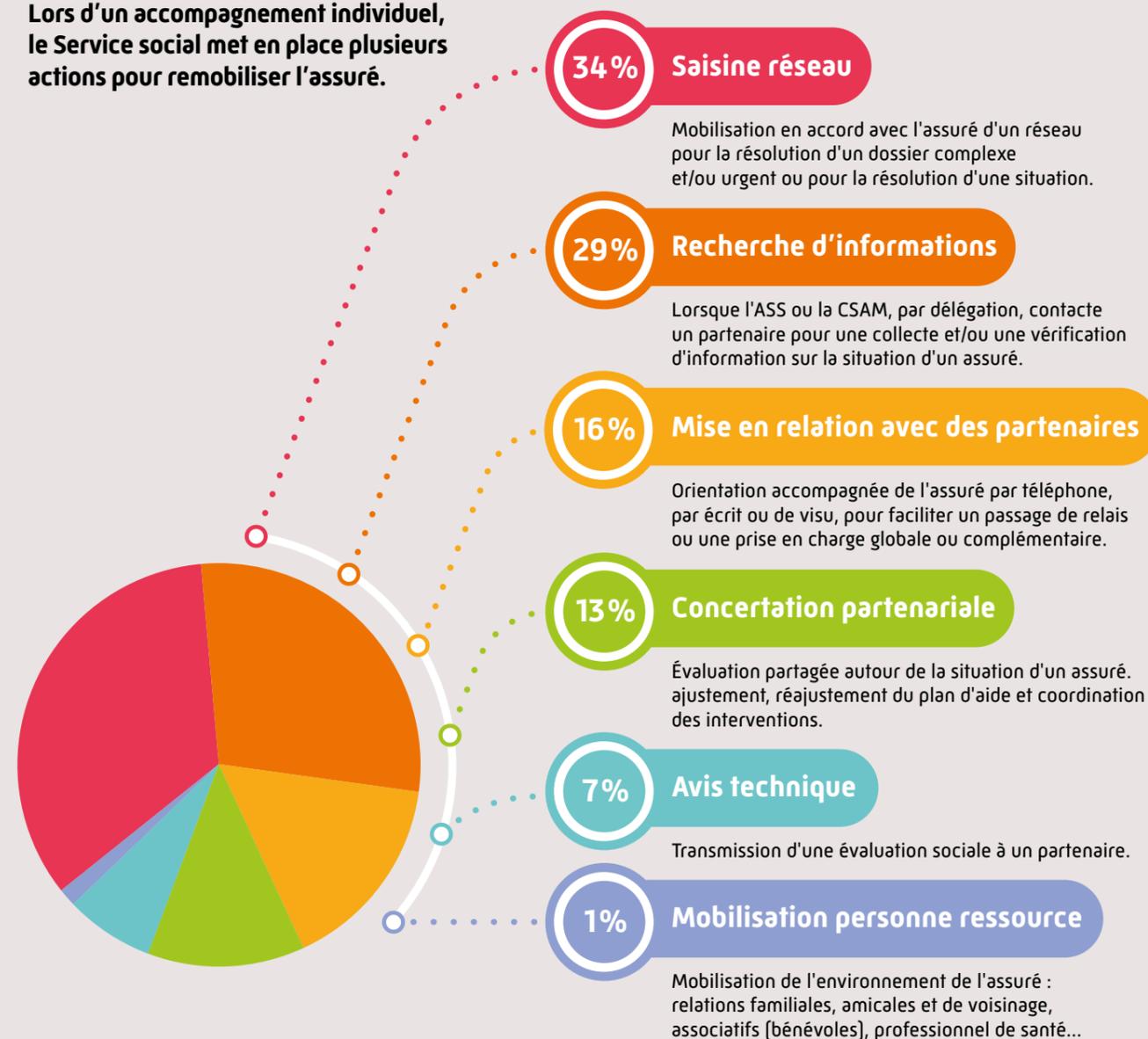
Le Service social de la Carsat BFC a accompagné **1 573 assurés** lors d'actions collectives consacrées à une problématique de PDP, soit **56 %** des assurés suivis en collectif.

## EN FIN D'ACCOMPAGNEMENT :

- **25 %** des assurés ont pu se maintenir dans l'emploi (maintien dans l'entreprise au même poste ou à un autre poste, reprise d'activité dans une autre entreprise...)
- **39 %** ont pu se maintenir sur le marché du travail (demandeur d'emploi, formation professionnelle, orientation accompagnée vers des partenaires)
- **15 %** ont bénéficié d'une solution sociale (invalidité, retraite, ...)
- **11 %** ont interrompu leur accompagnement (aggravation de maladie principalement)

## INTERVENTIONS PDP

Lors d'un accompagnement individuel, le Service social met en place plusieurs actions pour remobiliser l'assuré.



# AMBITIONS 2020



Le plan d'actions dédié au maintien en emploi "Accompagner aujourd'hui pour assurer demain" s'articule autour de deux axes :

➔ Les actions à mener au niveau régional qui concernent :

- La formation en méthodologie PDP
- La montée en charge de l'espace intranet PDP
- La création du groupe de référents PDP
- L'outillage des services pour répondre aux besoins des travailleurs indépendants
- La création de nouveaux outils de communication basés sur des études marketing auprès de cibles définies comme les médecins traitants, les services de santé au travail, les entreprises
- La dynamisation de la cellule régionale PDP avec l'intervention de partenaires extérieurs sur des thématiques, la création de groupes de travail

➔ Les actions à mener au niveau local

- La création de groupes d'échanges et d'analyse de pratiques dans les services
- La mise en place de nouveaux dispositifs d'accompagnements collectifs basés sur la méthode Potentialis, de détection et de valorisation des potentiels de la personne. Cette méthode va être testée dans le Jura et en Saône-et-Loire.
- La reconduction de la matinée « Santé et maintien en emploi : agir ensemble pour assurer demain » en partenariat avec l'Agefiph dans deux départements.

« C'est tout un réseau de professionnels qui s'est mobilisé pour m'aider »



Le parcours d'Aurélié, assurée en arrêt de travail, suivie par la plateforme PDP dans le film de la Carsat "Accompagner aujourd'hui pour assurer demain"

## CATÉGORISATION DES ASSURÉS EN RISQUE DE DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

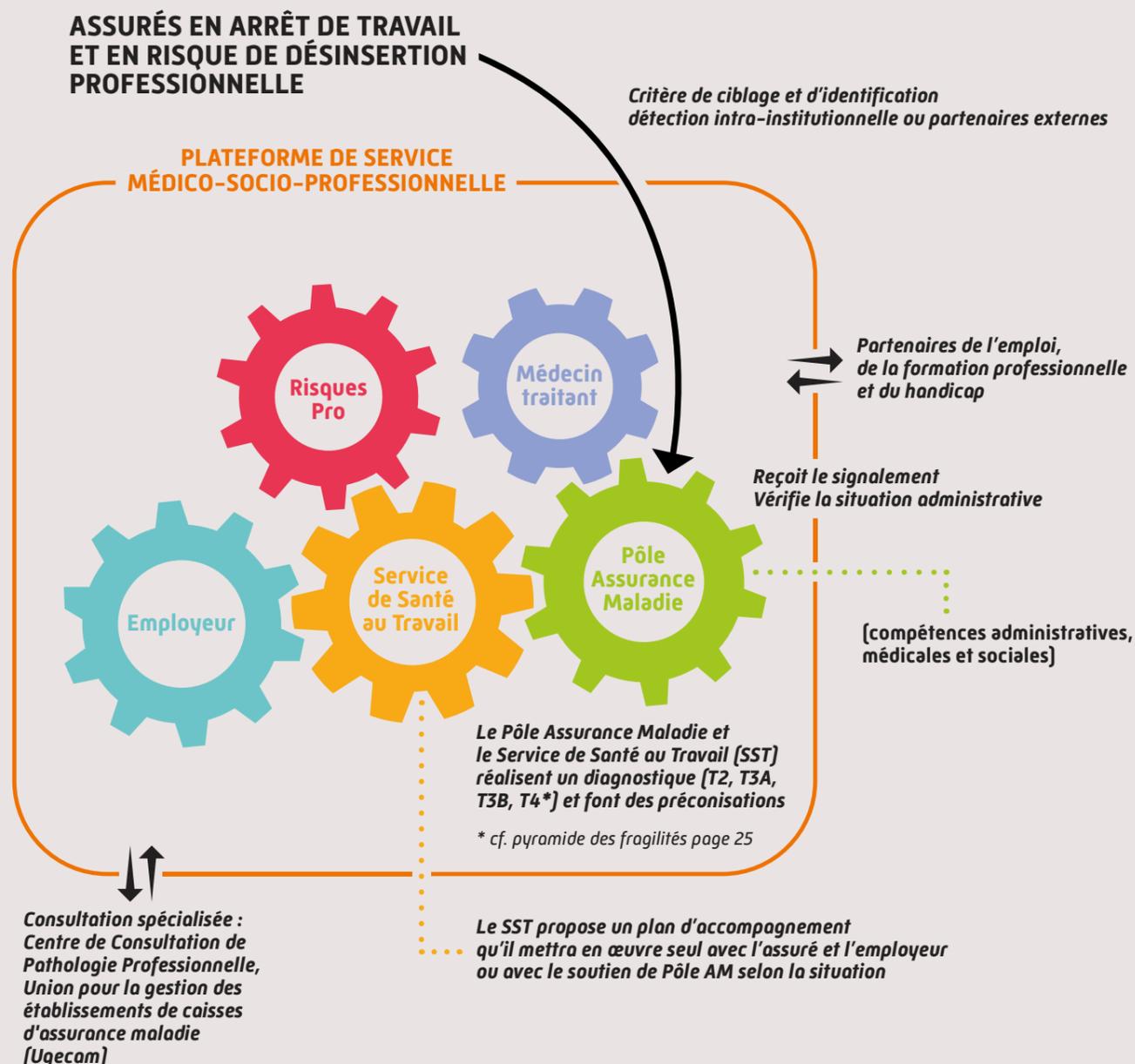
Pour sécuriser les parcours de maintien en emploi et adapter ses offres de service, l'Assurance Maladie a lancé des enquêtes, aussi bien sur le terrain que dans les bases de données, qui lui ont permis d'établir une segmentation de la démarche PDP. Cinq temps qui permettent de distinguer 5 niveaux d'urgence, de gravité et de complexité. Chacun de ces temps induit un parcours de prise en charge adaptée nécessitant l'articulation et la coordination de différents acteurs internes à l'Assurance Maladie et externes. Ces temps concernent aussi bien les salariés que les travailleurs indépendants.

Cette segmentation de la démarche PDP a été reprise sous la forme d'une pyramide des fragilités lors de la Matinale du Maintien en Emploi organisée par le PRITH en octobre 2019. Cette pyramide est depuis un outil utilisé pour présenter les publics, les acteurs et les accompagnements possibles.



# AMBITIONS 2020 : UNE SYNERGIE DE COMPÉTENCES AU SEIN DE LA PLATEFORME PDP

La plateforme PDP fonctionnera comme **un intégrateur de compétences** : c'est une porte d'entrée unique vers les services de l'Assurance Maladie qui vont assurer l'articulation entre les professionnels de santé (médecin traitant / médecin conseil / médecin du travail) et accompagner l'assuré selon le parcours adapté en coordonnant tous les acteurs. **L'objectif central est de favoriser encore plus l'implication précoce de l'employeur.**



## QUESTIONS À AMÉLIE COLOMB, DIRECTRICE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS FRAGILISÉS À LA CARSAT BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**Comment le Service social du Jura se prépare-t-il à intégrer cette expérimentation en 2020 ?**

La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie voulait expérimenter cette plateforme dans un département rural. La cellule PDP du Jura est coordonnée depuis janvier 2019 par le Service social et bénéficie d'un excellent fonctionnement aussi bien avec le Service médical et la CPAM qu'avec les Services de santé au travail tels l'Opsat et le service de santé au travail dédié au BTP.

Concernant la PDP, le Service social du Jura travaille uniquement grâce aux orientations du Service médical et le lien entre les Conseillers services de l'Assurance Maladie du Service médical et le Service social fonctionne bien.

C'est donc un service qui a déjà tous les atouts en main pour se lancer dans l'expérimentation avec le soutien de la chargée de mission PDP.

Cette expérimentation est un projet phare pour la PDP en Bourgogne-Franche-Comté et tous les partenaires intra comme extra institutionnels ont à cœur de réussir.

**Plus largement, quels sont les grands rendez-vous en 2020 du Service social en matière de prévention de la désinsertion professionnelle ?**

L'année 2019 nous a permis de prendre le virage PDP à travers toutes les actions décrites dans ce document et l'engagement sans faille des équipes sur le terrain. Conseillers services, assistants de Service social, Assistants de service social coordonnateurs techniques, managers, toutes et tous ont été au rendez-vous.

En 2020, les grands rendez-vous du Service social seront donc aussi bien des rendez-vous quotidiens avec les assurés, que je souhaite les plus précoces possibles, que des rencontres avec nos partenaires à travers des réunions, des évènements.



**« Plus que jamais aujourd'hui, dans un contexte sanitaire 2020 marqué par la Covid-19, le travail de prévention et de remobilisation du Service social prend tout son sens. »**

**VOUS ÊTES  
EN ARRÊT  
DE TRAVAIL,  
LE SERVICE  
SOCIAL  
VOUS AIDE  
À PRÉPARER  
VOTRE RETOUR  
À L'EMPLOI.**



Prévention de la  
Désinsertion  
Professionnelle



Service Social  
l'Assurance  
Maladie

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Bourgogne -  
Franche-Comté

VOTRE INTERLOCUTEUR  
EN RÉGION POUR :

Service Social  
l'Assurance  
Retraite

Service Social  
l'Assurance  
Maladie  
PROFESIONNELS

Service Social  
l'Assurance  
Maladie  
Service Social